

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Absents : 4

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 19 janvier à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation :
Le 12 janvier 2023

N°2023_D06 : Tarifs de vente appliqués concernant la création de la régie : « Vente de céramique du moulin ».

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian.

Absents : LECUTIER Jean-Marc ; RUIZ Benoit.

Absents donnant procuration :

MONJAL Mathilde donne procuration à MILHET Benoit
TONON Yannick donne procuration à BERNA Martine

Secrétaire de séance :

KAMILLE Abou-kanh, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire propose au conseil municipal la mise en place des tarifs de vente appliqués concernant la régie « Vente de céramique du moulin ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à compter du 1 septembre 2022 les tarifs de vente suivant :

Voir Annexe jointe

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Fait à Boissezon le 19 janvier 2023,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
tenu de la transmission à la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
sous-préfecture le 23 janvier Municipal.
2023.